ROUBAIX

Les Imprimés sous Bande

De nouvelles instructions viennent d'être adressées aux bureaux de postes, pour rappeler un règlement quelque peu tombé en désuétude au sujet de l'affranchissement des imprimés sous bandes : journaux, prospectus, cartes, etc.

Beaucoup de personnes ont l'habitude de coller le ou les timbres à cheval sur la bande et sur l'imprimé. Or, c'est là — beaucoup l'ignorent — un usage absolument contraire à la loi.

La bande doit être mobile et ne doit adhérer en aucune façon à l'imprimé, ni au moyen de colle ou de pain à cacheter, ni à l'aide du timbre. Il faut que la poste puisse vérifier le contenu du pli.

Le public est donc invité à renoncer aux timbres « à cheval », usage qui a été simplement toléré jusqu'ici. Il s'exposerait, en effet, à la fâcheuse surtaxe que l'administration, dans ce cas, a le droit d'appliquer.

Le boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing

La Commission départementale s'est réunie aujourd'hui, à 3 heures, à la Préfecture, pour examiner les nouvelles propositions faites par M. Mongy, pour la construction du Boulevard de Lille à Roubaix et Tourcoing.

On nous écrit que des propositions peut-être plus intéressantes encore ont également été faites par la Compagnie de Roubaix-Tourcoing dont les représentants ont été entendus, à 5 heures.

Les représentants de la Compagnie des tramways de Lille, qui auraient fait des propositions que l'on nous dit non moins sérieuses, seront entendus aujourd'hui samedi, à 3 heures.

Il paraît que d'autres propositions ont encore été faites ou sont sur le point d'être faites.

Nous enregistrons ces informations avec les réserves d'usage.

—o—

ENCORE LES CAMBRIOLEURS

Dans la nuit de jeudi à vendredi, vers minuit et demi, les insaisissables malandrins qui depuis longtemps mettent en émoi les populations par leurs exploits nocturnes, ont tenté de pénétrer par effraction, dans les bureaux de M. Jules Benoist, négociant en déchets, rue de l'Ouest, 67.

Mais le chant peu harmonieux de leurs « rossignols » ayant éveillé le concierge des magasins, M. Pierre Brochart, ce dernier donna l'alarme, ce qui mit les escarpes en fuite.

Les malfaiteurs cependant ne se tinrent pas pour battus, et quelques instants plus tard ils réussissaient à s'introduire dans les bureaux de l'usine Huet et Mac Avoy, quai de Dunkerque.

Une fois dans la place, ils tentèrent d'enlever le coffre-fort.

Déjà le pesant objet était chargé sur une brouette empruntée au mobilier de l'usine, lorsque survinrent le directeur de la maison, M. Emile Desrumeaux, et le concierge, M. Albert Lietart.

Les cambrioleurs décampèrent à nouveau sans que l'on ait pu retrouver leurs traces.

—o—

ENTRE DEUX TRAMWAYS

Hier matin, vers 11 heures, une voiture de la maison Delespierre-Leman, passant Grande-Place, à proximité de la rue du Château, se détourna brusquement pour éviter une collision avec le tramway J, venant de Lille, mais il ne put se garder du choc du car de Lannoy qui arrivait en sens inverse.

Les deux véhicules ont subi de légères avaries.

—o—

DELIVRANCE INATTENDUE

Le cheval de M. Lauwers, chevilleur, tirait, jeudi matin, vers huit heures, une lourde voiture le long de la Grande-Rue, lorsqu'entre la Grand'Place et la place de la Liberté, un harnais se brisa, laissant à l'animal surchargé une liberté dont il profita immédiatement pour se donner un temps de galop en abandonnant son attelage.

Toutefois, il n'alla pas loin; à peine avait-il parcouru une cinquantaine de mètres qu'il était arrêté par des passants.

—o—

LOCOMOTION DANGEREUSE

Hier matin, vers dix heures, un gamin de 12 ans, Louis Stichelbout, demeurant rue de Lannoy, au Pont Rouge, étant monté derrière un camion en marche, a fait, boulevard de Mulhouse, une chute dans laquelle il s'est luxé le genou droit.

Après un pansement sommaire, le jeune blessé a été conduit en voiture à son domicile.

—o—

OBSEQUES CIVILES

Dimanche prochain, 8 courant, auront lieu, à 3 heures du soir, les funérailles purement civiles du citoyen Alexis Bersmaun, décédé à l'âge de 73 ans, en son domicile, 8, rue Jules Deregnaucourt (près le square Pierre Catteau).

L'assemblée à la maison mortuaire, à 2 heures et demie.

—o—

LIBRE-PENSEE ROUBAISIENNE

Dimanche 8 janvier, à six heures du soir, il sera fait une distribution de jouets, de bonbons, et d'oranges aux enfants des sociétaires.

— Un punch sera offert aux mères de famille.

La cotisation pour les sociétaires est de 50 centimes.

Le secrétaire,
H. CARRETTE.

—o—

LES VICTIMES DE L'EAU BOUILLANTE

Mardi soir, à 5 heures et demie, à la Brasserie « l'Union de Saint-Amand », un tuyau de caoutchouc servant de conduite d'eau bouillante étant rompu dans un corridor, un jet du liquide brûlant jaillissant de la fissure atteignit au pied gauche un garçon brasseur qui se trouvait à proximité, M. Louis Duchaussoy, demeurant 15, rue Yolande.

Cet ouvrier en a été condamné à une quinzaine de jours de repos forcé.

— A la Société anonyme « La Confiance », rue de Ma Campagne, M. Victor Délin, 17 ans et demi, rinceur de bouteilles, demeurant rue des Parvenus, 18, en traversant la cour, mercredi, vers 7 heures, avec deux seaux d'eau bouillante, a fait une chute avec son double fardeau dont le contenu lui a occasionné de sérieuses brûlures au poignet droit et aux jambes.

—o—

LA RUE JEAN COUJON

Une enquête est ouverte sur le projet de classement, de fixation des alignements et de mise en état de viabilité de la rue Jean-Goujon.

Le projet et les pièces à l'appui seront déposés à la mairie du 11 au 25 janvier inclus et mis à la disposition du public de neuf heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures du soir.

Un commissaire enquêteur préfectoral recevra à la mairie les 26, 27 et 28 courant de quatre à cinq heures du soir les observations qui pourraient lui être faites sur ledit projet.

—o—

POUR S'ENGRAISSER A L'ŒIL

Hier matin, un audacieux voleur a enlevé de la voiture de Mlle Louise Couvreur, 26 ans, fermière, rue du Hutin, une motte de beurre pesant 6 kilos (commun avec M. le maire de Roubaix) pesant six kilos.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Au tissage veuve Réquillart, Rousset et fils, boulevard de Metz, M. Henri Hennebo, 21 ans, demeurant aux maisons Leman, à Wattrelos, s'est contusionné la jambe droite qui a heurté le plateau de l'ensouple pendant que l'ouvrier plaçait des poids sur une bascule.

— Le 31 décembre, au peignage Alfred Motte et Cie, M. Victor Fontaine, 47 ans, dégorgeur, rue de la Blanche-Porte, 261, à Tourcoing, en plaçant vers cinq heures et demie du soir une courroie sur sa poulie, a eu la main gauche prise entre cette poulie et le bâti d'une carde. Vingt jours de repos forcé.

— Le même jour, à midi, à la Société des levures et alcools de grains, quai de Wattrelos, un ouvrier, M. Henri Henno, 40 ans, demeurant à Néchin (eBlgique), s'est fait un lumbago en déchargeant un tonneau de levure.

— M. Alois Debaeve, 29 ans, 29, boulevard Beaurepaire, petit valet à la brasserie Henri Salembier, a eu la main droite contusionnée par suite de la chute d'une rondelle sur ladite main.

— Vers quatre heures du soir, M. Jean Jolie, rue de Bouvines, cour Vontier, 5, peintre au service de M. Armand Pollet, rue de Lille, travaillait dans une maison inhabitée, 25, rue Vauban.

Ayant tombé en bas de son échafaudage, il a eu le poignet droit foulé.

— Mercredi, à deux heures, au tissage F. et H. Carissimo, quai de Wattrelos, un jeune tisserand, M. Aloïs Mergens, 15 ans, rue du Pile, cour Bonte, 6, a eu le pouce gauche blessé par le bras de chasse de son métier.

— Vers cinq heures du soir, M. Rémy Labbe, 30 ans, domicilié à Luingne (Belgique), rattacheur à la filature Amédée Prouvost, 47, rue de Beaumont, s'est écrasé le pouce gauche entre le rouleau et le guide-fil de son renvideur.

— Au tissage Emile Eloy, rue Pierre-de-Roubaix 27, à sept heurs du matin, Mlle Anna Corcq, 15 ans, bobineuse, 13, place Faidherbe, s'est blessée au médius gauche en remettant la courroie de sa poulie.

— Jeudi matin, à dix heures, M. Pierre Desrumaux, demeurant à Wattrelos-Houzarde, homme de peine au tissage F. et H. Carissimo, a eu la main et l'avant-bras écrasés entre deux caisses.

— Le même jour, à six heures du soir, M. Louis Nisse, 38 ans, rue d'Anzin, cour Fremeaux, 13, homme de peine à la teinturerie Vandecrux fils, rue Pierre-Brame, étant tombé d'un quai de marchandises en déchargeant des bonnes de produits chimiques, a eu les deux jambes contusionnées et mises hors de service pour une quinzaine de jours.

Informations et communications diverses

AU CIMETIERE. — Les terrains du cimetière communal désignés ci-après vont être repris par la Ville, savoir :

1° Les terrains concédés pour quinze ans et dont les actes sont expirés avant le 1er janvier 1905 ;

2° Les terrains concédés pour trente ans et dont les actes sont expirés avant le 1er janvier 1909.

Les personnes propriétaires d'épitaphes placées sur ces terrains sont priées, après demande préalable à l'administration, de les faire enlever avant le 1er mars prochain, à défaut de quoi lesdites épitaphes seront emmagasinées d'office par les soins des agents municipaux.

La Ville disposera des épitaphes emmagasinées depuis un an si les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 15 février prochain.

FOURNEAUX ECONOMIQUES. — De mercredi matin à vendredi à midi, 243 cartes afférentes à 1.357 personnes ont été demandées pour l'achat de denrées aux fourneaux économiques, suivant la répartition suivante :

Fourneau de la rue des Arts : 67 cartes (412 personnes). — Fourneau de la rue Saint-Vincent : 56 cartes (303 personnes). — Fourneau de la rue Ternaux : 43 cartes (208 personnes). — Fourneau de la rue des Fossés : 77 cartes (434 personnes).

Le bureau central, rue du Château, continue à recevoir les inscriptions.

L'UNION ARTISTIQUE ROUBAISIENNE donnera dimanche prochain, dans la salle de la Coopérative des rentiers, à Croix, une soirée de gala. Elle interprétera *Les Deux Orphelines*, drame en 8 tableaux de M. Dennery.

Ce grand drame, quoique très connu dans notre région, est toujours goûté du public et ne peut manquer d'obtenir un grand succès. Aussi l'Union artistique promet-elle de faire tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance que lui a toujours témoignée le public croisien.

Prix des places : Premières (chaises), 0 fr. 60 ; secondes, 0 fr. 40.

ETAT CIVIL

de ROUBAIX du 6 janvier 1905

Naissances. — André Gallois, rue Sainte-Thérèse, 12. — Léon Dydereck, rue de l'Epeule, cour Blazin, 16. — Suzanne Dekens, boulevard de Lyon, 8. — Lucien Hourez, rue du Tilleul, cour Tonneau, 15. — Honorine Degrève, rue Blanchemaille. — Gabrielle Vraux, rue Blanchemaille. — Jeanne Deceuninck, rue Blanchemaille. — Aljda Debaye, quai de Dunkerque, bateau *Cara*. — Florent Vandewatere, rue des Longues-Haies, cour Mulliez, 5. — Paul Pollet, rue des Anges, 83.

Décès. — Uranie Picavet, 1 mois, rue de la Perche, 69. — Jean Wouters, 1 an, rue Nabuchodonosor, 29. — Louis Decoster, 1 mois, rue de Bayblone, 11. — Marie Chopart, 65 ans, propriétaire, boulevard de Paris, 37. — Alexis Bermann, 72 ans, cafetier, rue Jules-Deregnaucourt, 8. — Elisa Laevens, 38 ans, ménagère, rue Blanchemaille. — Julien Pamart, 42 ans, fileur, rue Blanchemaille. — Raymonde Duyck, 4 ans, rue Latine, 21. — Louise Dorchies, 91 ans, ménagère, rue des Sept-Ponts, 43.

LUMINOL Savon pour linge, flanelles, laines, ménage, Victor Vaissier. — R. E. L. 570.

TOURCOING

EXPLOSION D'UN TUYAU DE VAPEUR

M. Jules Lernould, âgé de 43 ans, turbineur, demeurant rue des Cymbales, à Tourcoing, était occupé dans la teinturerie de MM. Jules Desurmont et fils, rue de Bradfort, lorsqu'un tuyau de vapeur fit explosion.

M. Jules Lernould fut atteint au visage par un jet brûlant.

M. le docteur Delgrange, mandé aussitôt, constata une brûlure au 1er degré du côté droit de la face et du front et une brûlure au second degré de la région du poignet droit. Ces blessures, heureusement, ne sont pas graves et un repos de 15 jours environ suffira à la guérison.

—o—

UN PENDU

Vendredi, vers 5 heures du soir, un charpentier, Jean-Baptiste Tanghe, âgé de 53 ans, demeurant 17, rue de Comines, a été trouvé pendu chez lui.

Le malheureux ne donnait plus signe de vie et M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, prévenu, l'a fait transporter à l'Hôpital Civil.

Jean-Baptiste Tanghe avait été abandonné, il y a environ six semaines, par sa femme, qui était partie habiter Roubaix, avec sa fille, âgée de 19 ans. En outre, le malheureux s'adonnait à la boisson, et l'on suppose que ces deux causes réunies sont pour beaucoup dans sa funeste détermination.

Pour mettre son projet à exécution, Jean-Baptiste Tanghe avait planté un clou dans la garde-robe placée dans la pièce de devant du rez-de-chaussée, où on l'a trouvé.

Il laisse six enfants, dont l'aîné a 20 ans, et le plus jeune 5 ans.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

A l'usine à gaz, un manœuvre, Gustave Leglay, 28 ans, demeurant 204, boulevard Gambetta, en renversant les paniers au casse-coke, s'est foulé le poignet droit. Incapacité de travail de 7 à 8 jours.

— Chez Mathon et Dubrulle, filateurs, boulevard Gambetta, un porteur de chaînes, Martial Prouvost, 58 ans, demeurant 58, rue du Casino, a reçu un coup de bras de chasse sur le coude gauche et a été contusionné. 8 jours de repos.

—o—

LES CARS OUVRIERS

La mairie nous prie d'insérer la communication suivante :

L'Administration municipale avait reçu, couverte d'un assez grand nombre de signatures, une réclamation relative au premier départ du train ouvriers de la place de la Croix-Rouge. Dans cette réclamation, les signataires faisaient remarquer, notamment, que, le départ étant tardif, ils ne pouvaient prendre le tramway qui ne les amenait pas en temps utile à leur travail.

La Compagnie des tramways, à qui cette réclamation avait été transmise, avec appui, par l'Administration municipale, a fait connaître son intention d'avancer de sept minutes, à *partir du lundi 9 courant*, le départ de 5 heures 30 de la place de la Croix-Rouge, de manière à permettre, aux ouvriers venant de la Croix-Rouge, d'arriver plus tôt aux Francs.

Les pétitionnaires demandaient également de rendre valables les cartes ouvrières, à partir de six heures du soir au lieu de six heures et demie.

La Compagnie regrette de ne pouvoir, du moins en ce moment, accueillir cette demande dont elle ne voit pas, du reste, la nécessité, puisque l'ouvrier peut prendre un retour qui lui permet d'user du car à n'importe quelle heure de la journée.

—o—

Mouvement de la Condition publique

Les statistiques du mouvement des marchandises à la Condition publique accusent pour l'année 1904 une diminution sensible sur les années précédentes.

Les marchandises passées par cet établissement pendant l'année écoulée s'élèvent à un chiffre total de 41,948,933 kilogrammes contre 43 millions 031,089 kilogrammes en 1903 et 48,277,180 en 1902.

Toutes les catégories de marchandises ont contribué à cette diminution, à l'exception des blousses qui a suivi une progression croissante ces trois dernières années ; on enregistre 7,511,797 kilog. en 1902, 8,387,695 en 1903 et 9,496,059 en 1904.

Les laignes peignées conditionnées sont chiffrées, en 1904, pour 23,618,328 kilog. contre 24 millions 850,537 en 1903 et 21,539,646 en 1902 ; les laines filées, 5,344,362 kilog. en 1904, contre 5 millions 611,999 en 1903 et 5,920,598 en 1902 ; les cotons filés, 3,296,096 kilog. en 1904, contre 3 millions 680,858 en 1903 et 3,305,309 en 1902.

L'ensemble des opérations de 1904 donne une diminution de 1,082,156 kilog ou 2 1/2 % sur 1903, et de 6,328,247 kilog. ou 13 % sur 1902.

Il a été effectué, durant l'année écoulée, 79,287 opérations de conditionnement, contre 86,276 en 1903 ; 9,184 titrages contre 9,916 ; 1,356 opérations de lavage et de décreusage contre 864.

ETAT CIVIL

de TOURCOING du 6 janvier 1905

Naissances. — Georges Desbonnet, rue du Dahomey, 3. — Jeanne Urlicie, rue de l'Epidème, 29. — Madeleine Leblanc, rue des Archers, 33. — Raymond Derycke, rue Malcense, 407. — Madeleine Delangre, rue du Calvaire, 52.

Décès. — Julien Petit, 1 mois, rue Racine, 74. — Joséphine Pitie, 25 ans, rue de Gand, 283. — Maria Deleberghe, 10 mois, rue Nationale, 122. — Zoé Deprez, 1 an, rue de la Prairie, 17. — Adele Vienne, 53 ans, rue de Renaix, 51.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LES VOLS DU CIMETIERE. — Nous avons relaté, hier, les deux arrestations opérées au cimetière, d'une femme et d'un garçon qui écumaient les chapelles des tombes.

Dans l'après-midi, M. Waussen, demeurant rue Chevreul, est venu déclarer que la chapelle de son enfant, située au côté de la chapelle Cornil, avait été fracturée et que plusieurs objets avaient disparu.

Plusieurs autres chapelles ont aussi reçu la visite des voleurs, mais les parents ne sont pas encore venus déposer de plainte.

POUR LES PAUVRES. — Aujourd'hui, à deux heures du soir, aura lieu à la mairie de Croix la distribution de couvertures de literie pour les indigents du Bureau de bienfaisance.

CHALET-BAINS. — Nous apprenons que pendant la mauvaise saison, l'établissement du Chalet-Bains ne sera plus ouvert que le samedi et le dimanche, aux heures habituelles.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un forgeron de chez M. Seynave-Dubocage, M. Hector Valmac, 26 ans, demeurant rue de Thionville, 29, a été blessé à l'index droit par un éclat d'acier.

Huit à dix jours de repos.

ETAT CIVIL. — *Naissance.* — Vandenbogaerde Adolphine.

WASQUEHAL

GARDE MIS EN DISPONIBILITE. — Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre, le garde Emile Selosse est mis en disponibilité à partir du 1er janvier 1905.

Contrairement à ce que l'on croit, le garde Selosse n'a pas été nommé concierge de la mairie.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Eycken et Leroy, un camionneur, M. Louis Haquette, 67 ans, demeurant rue de Marcq, a été serré entre son tombereau et un poteau de lampe électrique et s'est fait des contusions à la cuisse gauche et au sacrum.

Dix jours de repos.

ETAT CIVIL du 6 janvier 1905. — *Naissance.* — Cannon Maurice, rue Sadi-Carnot.

LEERS

LA FRAUDE. — Hier matin, les préposés en douane de la brigade de Leers ont mis en état d'arrestation une repasseuse, Sophie Leclercq, 20 ans, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy, porteuse de 15 kilos de tabac de provenance étrangère. Elle a été conduite à la gendarmerie de Lannoy pour être dirigée sur Lille.

MOUVAUX

ENLÈVEMENT DES BOUES ET IMMONDICES. — M. le maire a traité un marché de gré à gré, pour six mois seulement, au prix de 545 francs, avec M. Désiré Philippo, ancien adjudicataire.

WATTRELOS

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Henri Guermonprez, employé à la Compagnie nouvelle des tramways de Roubaix-Tourcoing, a eu les doigts de la main droite écrasés par la portière de la voiture A 216, stationnant Grande-Place.

Huit jours de repos.

— Arthur Dubois, ouvrier chez M. Gerlgen-Stal, s'est contusionné le thorax en tombant dans la cave de M. Sion, chez lequel il portait du charbon.

Huit jours de repos.

— Jules Leglay, employé chez MM. D'Halluin-Lepers frères, a eu le poignet foulé en mettant une canette dans sa navette.

Huit jours de repos.

ETAT CIVIL du 6 janvier 1905. — *Naissances.* — Henriette Hennebaut, rue de Valion. — Emile et Alfred Wanwinsberghe (jumeaux), à la Baillerie.

Décès. — Jean-Louis Droulers, 72 ans 9 mois, rentier, rue Saint-Joseph.

LANNOY

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Un homme de peine de la filature Parent-Montfort, de Lannoy, M. Duquenne Henri, 22 ans, demeurant à Hem, hameau du Petit-Lannoy, qui était occupé dans le magasin situé rue du Champ-de-Mars, a glissé sur un rail et s'est foulé le pied droit.

8 jours de repos. Docteur Caudmont.

Lundi 9 et Mercredi 11, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises : DRAPS sans couture, ourlets à jour, 3 m. × 2 m. 4 fr. 60 ; LES MEMES 3 m. 50 × 2 m. 40, 6 fr. 50.

F. D. 554.

LILLE

SOUS UN FIACRE

Vendredi vers midi, M. Charles Dumoulin, âgé de 43 ans, demeurant rue Mahieu, 14, a été renversé, rue du Priez, à l'angle de la Place de la Gare, par une voiture de place conduite par M. Henri Rivière, de Loos.

Relevé aussitôt par des passants, M. Dumoulin fut transporté à la pharmacie Lobry, où il reçut des soins du docteur Pollet, qui n'a constaté que quelques contusions sans gravité au bras gauche.

Le blessé a été reconduit ensuite à son domicile par la voiture qui avait failli l'écraser.

—o—

LA CUITE

Un charbonnier, Jules Debras, 28 ans, demeurant rue des Robleds, 48, avait tellement fêté la dive bouteille, qu'il en avait perdu les règles de l'équilibre.

Deux agents, par compassion et surtout désirant de lui venir en aide, lui indiquèrent poliment son chemin, le priant de mettre un point final à ses monologues... de pochard.

Debras, qui a la boisson mauvaise, se mit à injurier les représentants de l'autorité. Ceux-ci jugèrent en devoir de l'amener au poste du 3e arrondissement où il put cuver son vin à l'aise.

Il a été déféré au parquet pour outrages et ivresse.

—o—

L'AMOUR DE LA FRANCE

Adolphe Jacobs, 46 ans, journalier, sans domicile fixe, avait dû quitter la France, à la suite d'une mesure d'expulsion prise contre lui.

Pris de nostalgie, il était revenu à Lille. Il fut arrêté, au moment où il se promenait tranquillement dans les rues de la ville, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND-THEATRE MUNICIPAL DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

Samedi 7 janvier. — Quatrième représentation du grand succès, LE JONGLEUR DE NOTRE-DAME, miracle en 3 actes, de M. Maina, musique de J. Massenet.

On commencera par les NOCES DE JEANNETTE, opéra-comique en 1 acte, musique de Massé.

Places gratuites de 6001 à 6200.

Bureaux à sept heures et demie. — Rideau huit heures.

Dimanche. — LE BARBIER DE SEVILLE (avec M. Allard, Mme et M. Mikaelly) ; LA PERICHOLE (avec Mme Arméliny-Moreau et M. Régis) ; LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE.

KURSAAL DE LILLE

(Direction : A. Bourdette)

Samedi 7 janvier. — 1re représentation de LE SECRET DE POLICHINELLE, comédie en 3 actes, de M. P. Wolff.

FREGOLINA, pièce à transformations, musique de Taillefer, par Mlle Carmen Darlot (pour la première fois à Lille).

On commencera par une comédie en un acte.

A 10 heures, Frégolina.

Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

DUNKERQUE

UNE BATELIERE ETRANGLEE

Un des assassins de Mme Knockaert, Van den Bogaert, vient d'être à nouveau, comme nous l'annoncions, interrogé par M. Gobert, juge d'instruction, dans l'après-midi de jeudi.

Cet individu, après avoir nié énergiquement malgré les dépositions de plusieurs témoins, a fini par déclarer qu'il avait été se laver les mains chez Mlle Marie Ghesquière après le crime.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

INCENDIE A LA BLEUSE-BORNE. — Hier, vers 3 heures et demie du matin, l'aiguilleur Lecutier Victor, qui se trouvait à son service à la Bleuse-Borne, aperçevait une vive lueur dans un atelier en planches, situé près de la maison de Dumez Augustin, modeleur et débitant, 153, rue de Condé.

Le garde de nuit de l'usine Delannoy étant arrivé également, l'aiguilleur, de concert avec, donna l'alarme.

La pompe de la fosse fut amenée, mais on manquait d'eau, et il fallut en amener à l'aide de tonneaux.

Les pompiers d'Anzin, étant venus sur les lieux, combattirent le feu qui déjà, après avoir consumé le bâtiment, menaçait la cuisine.

Les pertes sont évaluées 3.500 fr. Il n'y a assurance que pour 2.000 francs.

Une enquête est ouverte pour découvrir les causes du sinistre qui sont inconnues.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAMBRAI

GARE A LA POULIE. — Hier, vers 10 heures et demie du matin, le nommé Jean-Baptiste Bridelle, âgé de 49 ans, domestique au service de M. Hubert, cultivateur, route de Paris, déchargeait une voiture de paille chez M. Déjardin, propriétaire, rue des Pochonnets. Il avait pris place sur le chariot et montait les bottes à l'aide d'une corde qui courait sur une poulie accrochée à une fenêtre du grenier. La poulie se détacha tout à coup et tomba sur la tête de Bridelle, lui occasionnant une blessure sérieuse : le docteur Debu a prodigué ses soins au blessé, qui a pu ensuite être reconduit au domicile de son patron.

PAS-DE-CALAIS

ARLEUX-EN-GOHELLE

INCENDIE. — Dans la soirée du 3 janvier, quatre meules de récoltes diverses, sises au lieu dit le « Chemin d'Avion », ont été la proie des flammes. Ces meules appartenaient à MM. Ulysse Sement et Gustave Dubois, cultivateurs. Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 6,000 francs. On se perd en conjectures sur les causes de ce sinistre.

ETAING

INCENDIE D'UNE GRANGE. — Dans la nuit du 4 janvier, un violent incendie a détruit complètement une grange appartenant à M. J.-B. Bridoux, cultivateur à Etaing. Il était neuf heures et demie lorsque le tocsin donna l'alarme. Le sinistre fit des progrès rapides. Lorsque la pompe d'Etrepigny arriva sur les lieux elle dut se borner à noyer les décombres. Le bâtiment qui avait une longueur de quinze mètres était rempli de paille et a été consumé ainsi qu'une batteuse. Les dégâts sont évalués à 3,000 francs, couverts par une assurance. On ignore la cause du sinistre.

GOUY-SOUS-BELLONE

VOLS. — Une série de vols ont été commis ces jours derniers à Gouy-sous-Bellonne. D'abord chez M. Charles Corvier, à qui on a dérobé 9 lapins, 8 poules, 2 coqs estimés 50 fr. ; chez M. Théry, qui a constaté la disparition de 13 lapins estimés 27 fr. ; chez M. Droux, 4 lapins valeur 12 fr. et chez un autre habitant de la commune à qui on a dérobé quantité de lapins, draps, torchons et 300 kilos de charbon.

La justice se livre à une minutieuse enquête pour découvrir les malfaiteurs.

PENIN

COUPS. — Deux cultivateurs de Penin, les nommés Auguste X... et Vincent Z..., ont une drôle de manière de s'étrenner, ils se sont exprimés leurs souhaits à coups de couteau. Comme étrennes ils ont récolté force horions et blessures et égratignures par-dessus le marché d'un bon procès-verbal. Assez fortement blessés tous deux, ils ont dû s'aliter.

CALAIS

GRAVE ACCIDENT. — Jeudi, vers 4 heures, M. Duquenne, âgé de 16 ans, survideur, travaillait dans l'atelier de Mme Léonie Visseur, usine Bourré, où il est employé, lorsqu'il eut le médius de la main droite pris dans un engrenage de son métier.

La première phalange du doigt était effroyablement mâchurée, et ne tenait plus à la seconde que par un lambeau de chair.

On conduisit immédiatement le blessé chez M. le docteur Rebreyend qui put réarticuler le doigt et suturer ensuite la plaie.

VANDALISME. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, plusieurs malfaiteurs inconnus jusqu'ici, se sont introduits dans l'entrepôt des huiles minérales de Colombes, situé rue Christophe-Colomb, et dont la gérance est exercée par MM. Darquer et Chanson.

Ils ouvrirent alors en grand les robinets de tous les réservoirs d'huile se trouvant dans l'entrepôt.

Ce furent des ouvriers qui le lendemain matin, vers 6 heures et demie, en venant prendre leur travail, trouvèrent leur atelier transformé en un véritable lac d'huile, et s'empressèrent de fermer les robinets.

La quantité d'huile qui a été ainsi complètement perdue représente un poids de 7 à 8,000 kilos soit une perte d'environ 2,000 fr.

Les auteurs de cet acte stupide et malfaisant sont très activement recherchés par la police qui a ouvert une enquête.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 5 janvier 1905

Présidence de M. DASSONVILLE, président

L'audience de la première Chambre du Tribunal civil fut occupée uniquement par deux affaires intéressant les sœurs de l'Enfant Jésus, et les Franciscaines.

LES SŒURS DE L'ENFANT JESUS

C'était une Congrégation mixte. Comme établissement d'enseignement, elle fut dissoute, en vertu de la loi ; comme établissement hospitalier, elle fut tolérée.

Un premier jugement fut rendu ordonnant la liquidation des biens et nommant M. Desreumeaux liquidateur. Mais la supérieure générale fit opposition à ce jugement.

Sur ces entrefaites, fut promulgué un décret d'administration publique, en date du 2 janvier 1905, rendant inutile la liquidation, puisqu'il confie aux Préfets les pouvoirs nécessaires pour vérifier si les biens provenant des établissements d'enseignement retournent bien, en fait, aux établissements hospitaliers, — comme l'exige la loi.

A l'audience d'hier, M. Le Huérou Kérisel, substitut, se borna à faire connaître ce décret au tribunal, et le liquidateur, représenté par Me Boitel, avoué, déclare s'en rapporter à la justice.

C'est dans ces conditions que le tribunal eut à rapporter le premier jugement.

La presse réactionnaire présentera, sans doute, le jugement d'hier comme un camouflet à l'adresse du liquidateur. C'est pourquoi, il convenait de préciser les circonstances à la suite desquelles ce jugement fut rendu.

Nous y revenons d'ailleurs d'autre part.

LES FRANCISCAINES DE N.-D. DES ANGES

Petite roublardise !

En 1866, sept Franciscaines formaient une fontine. L'immeuble qu'elles avaient acheté moyennant environ 6.000 francs, situé rue d'Arras, à Lille, et dans lequel elles tenaient une école, devait appartenir à la dernière survivante, à condition qu'elle demeurât sœur Franciscaine.

C'est à Mlle Wibaux qu'échut l'heureux privilège de rester seule propriétaire.

Mais, exactement cinq jours avant la publication de la loi du 7 juillet 1904 sur les Congrégations, Mlle Wibaux, sentant le danger que courait un droit de propriété si fragile, s'empressa de vendre l'immeuble à M. l'abbé Deram, vicaire de Saint-Vincent-de-Paul. Celui-ci ne fit pas précisément une opération malheureuse, puisqu'il acheta l'immeuble moyennant 2.000 francs.

Aujourd'hui, la petite manœuvre s'étale au grand jour, le liquidateur, M. Desreumeaux, estimant à juste titre que la vente doit être déclarée nulle, et réclamant la nullité au tribunal.

Me Basquin et Spriet plaident pour le liquidateur. Me Basquin établit que l'immeuble a été acheté par la Congrégation, et montre que le but de la vente a été d'échapper à la loi.

Me Théry, pour l'abbé Deram, et Me Bataille, pour Mlle Wibaux, prétendent que les Franciscaines ont contracté en leur nom personnel. Ce n'est pas la Congrégation qui a acheté l'immeuble. Ce sont les congréganistes. Or, disent-ils, les congréganistes ne sont plus, depuis la Révolution, frappés de mort civile. Ils peuvent donc acquérir et vendre comme tout citoyen.

Les avocats cléricaux ont oublié, semble-t-il, qu'il avait été en 1866 stipulé que la survivante des Franciscaines devrait, pour rester propriétaire, appartenir toujours à l'ordre religieux, — ce qui indiquerait bien que l'immeuble avait été acheté par la Congrégation.

Mlle Wibaux le savait d'ailleurs si bien que le 2 juillet 1904, elle se hâtait de vendre le bien, de crainte qu'il ne fût atteint par les dispositions de la loi qui allait être promulguée.

C'est ce que démontre avec netteté M. Le Huérou Kérisel, substitut, qui, après les avocats, prend la parole.

Nous verrons comment le tribunal appréciera dans son jugement de jeudi prochain, la petite manœuvre dont nous venons de parler.

Audience du 6 janvier 1905

Présidence de M. DASSONVILLE président.

LES SACRAMENTINES

Nous avons longuement parlé, il y a environ un mois, de l'expulsion des Sacramentines qui occupaient à Lille, un immeuble, situé rue Boileux.

L'audience d'hier fut en partie occupée par un procès qu'intente M. Desreumeaux, liquidateur, contre Mlle Desticker, propriétaire de cet immeuble.

Mlle Desticker a vendu à M. Delcroix, un terrain inoccupé, attenant à l'immeuble de la rue Boileux et se prolongeant jusqu'à la rue de l'Orphéon.

M. Delcroix a construit sur ce terrain une superbe maison d'habitation.

M. Desreumeaux, estimant que ce nouvel immeuble doit être compris dans la liquidation, assigna Mlle Desticker en référé.

A l'audience d'hier, une remise à quinzaine a été ordonnée.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 5 janvier 1905

Présidence de M. CHANCEL, vice-président

HOMICIDE INVOLONTAIRE

Félicien Bouverie, 71 ans, habitant à Marcq-en-Barœul, avait un chien qu'il croyait enragé. Le 22 septembre dernier, il résolut de s'en débarrasser.

Il se rendit pour cela dans son jardin où se trouvait le chien, dans l'intention de le tuer d'un coup de fusil. Il fit feu, manqua le chien, mais eut le malheur d'atteindre le jeune Bouchez, âgé de 3 ans, qui jouait dans le jardin d'voisin. Trois heures après, l'enfant expirait dans d'atroces souffrances ; il avait reçu toute la décharge dans le bas-ventre.

C'est pour cet accident que le pauvre vieillard comparaissait hier à l'audience.

Il était assisté de Me Spriet, avocat, qui, dans sa défense, montra que l'inculpé ne devait être rendu responsable de cet homicide involontaire : Bouverie ne pouvait en effet voir l'enfant qui se trouvait caché dans un parc de légumes.

Bouverie est condamné à deux mois de prison. Il bénéficiera pour sa peine de la loi Béranger.

TOUT DOUX ! — Mme Emma Masure, cafetière à Roubaix, a, paraît-il, la main légère.

Dans un accès de colère, elle s'est même attaquée à l'un des plus beaux représentants du sexe fort, M. Jean Deslé, maçon à Roubaix.

Comme l'inculpé fait défaut, elle est condamnée à 4 mois d'emprisonnement.

L'OUTRAGE A LA MODE. — C'est pour avoir qualifié des agents de la force publique de noms aigres-doux et leur avoir même porté des coups que sont condamnés : Camille Desmeweld, domicilié à Halluin, à 24 heures de prison et 5 francs d'amende ; Polydore et Pierre Caux, à 1 mois avec sursis ; Rémy et Oscar Begaert, demeurant à Roubaix, à 8 jours d'emprisonnement ; Julien Parmentier, de Lille, à 16 francs d'amende avec sursis, et enfin Henri Trève, de Lille, à 25 francs d'amende.

Audience du 6 janvier 1904

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

Rien de sensationnel à l'audience d'hier.

Quelques vols, quelques outrages sans importance.

Aussi l'audience, commencée à 1 heure s'est-elle terminée à 3 heures et demie.

LE BON PAPIER. — L'affaire la plus intéressante de l'audience fut caractérisée par un vol de titres au détriment de M. Vérecque, à Lille.

Le voleur, Arthur Walbecq, âgé d'une ving